Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_04-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_04 - Achat de deux berceaux à la crèche du parc d'activités les sources « les P'tites Hermines »

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Par la délibération n°20231113_02 en date du 13 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux berceaux à la mini-crèche s'installant dans la nouvelle zone d'activité Les Sources au cout brut de 7 500€ par berceau. Cependant, le projet de cette période concernait l'extension d'une structure nommée « A l'abord'Age ». Depuis, le projet ayant évolué et la crèche étant à présent une structure indépendante, le conseil municipal doit prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire propose donc d'autoriser l'achat de deux berceaux à 7 500€ l'unité auprès de la crèche « les P'tites Hermines ». Un contrat scellant cet accord sera à signer entre les parties.

Comme il était indiqué dans la délibération initiale, cette acquisition sera facilitée par le bonus territoire de la Convention Globale Territoriale qui est une aide complémentaire à la prestation de service unique (PSU) versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF. Cette participation permet ainsi à une crèche de proposer un PSU (paiement au quotient familial) et donc un coût plus abordable pour les ménages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition de deux berceaux à la mini-crèche s'installant dans la nouvelle zone d'activité Les Sources dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document et engager toute démarche nécessaire à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_04-DE

- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)